

L'apprentissage est une formation en alternance qui permet d'obtenir une **qualification professionnelle** sanctionnée par un diplôme professionnel.

Il associe une formation pratique dispensée dans une entreprise par un maître d'apprentissage et des enseignements pratiques et théoriques dispensés au sein d'un centre de formation d'apprentis.

Cette formation se formalise par la signature d'un contrat d'apprentissage.

Ce système de formation s'appuie sur 3 acteurs :

- Une entreprise
- Un jeune ayant un projet professionnel
- Un Centre de formation d'apprentis

→ **Type de contrat** : contrat de travail à durée déterminée de type particulier

→ **Durée du contrat** : de 6 mois à 3 ans

→ **Période d'essai** : les 45 premiers jours, consécutifs ou non, passés en entreprise

→ **Durée du travail** : les apprentis mineurs ne peuvent travailler que 35 heures (maximum 8h par jour) sauf dérogation

→ **Repos hebdomadaire** : 2 jours de congés qui doivent être consécutifs pour les apprentis mineurs

→ **Congés payés** : 5 semaines de congés par année et proratisés en fonction de la date de début de contrat

→ **Rémunération** : L'apprenti perçoit un salaire qui correspond :

- >> à l'année de formation
- >> à son âge
- >> au métier et à la convention collective qui s'y applique

Le salaire versé à l'apprenti correspond aux pourcentages ci-dessous multipliés par le montant du SMIC en vigueur

Âge	1ère année			2ème année			3ème année	
	Barème général	CC* du bâtiment	CAP Coiffure	Barème général	CC* du bâtiment	CAP Coiffure	Barème général	CC* du bâtiment
- de 18	27 %	40 %	29 %	39 %	50 %	41 %	55 %	60 %
18 à 20	43 %	50 %	45 %	51 %	60 %	53 %	67 %	70 %
21 à 25	53 %	55 %	55 %	61 %	65 %	63 %	78 %	80 %
+ de 26	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

(*) CC : Convention collective

Formalités

en vue de la signature
d'un contrat d'apprentissage

- **Vous recherchez un apprenti**, déposez votre offre auprès de la Bourse apprentissage de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers.
- **Contactez le Service Apprentissage / CAd** de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers afin de vérifier la qualification du maître d'apprentissage et prenez rendez-vous en vue de l'établissement du contrat.
- **Déclarez l'apprenti à :**
 - >> l'URSSAF à l'aide de la DPAE (déclaration unique d'embauche) avant l'embauche
 - >> la caisse de retraite complémentaire
 - >> la caisse des congés payés (le cas échéant)
- Faites passer la visite médicale par la Médecine du Travail avant l'embauche pour un jeune mineur, avant la fin de la période d'essai pour un majeur.



Une seule aide pour plus de simplicité

Depuis le 1er janvier 2019, une aide unique aux employeurs d'apprentis.

3 conditions à remplir pour en bénéficier



Être une entreprise
de **moins de 250
salariés**



Recruter un apprenti
préparant un diplôme ou
un titre à finalité
professionnelle
de **niveau CAP au Bac**



Avoir conclu un contrat
d'apprentissage depuis
le **1er janvier 2019**

Montants et versement de l'aide

par année d'exécution


1^{re} année
4125 €
maximum


2^e année
2000 €
maximum


3^e année
1200 €
maximum

= 6 125 € pour un contrat de 2 ans

= 7 325 € pour 3 ans

Le versement de l'aide est automatique à condition que l'employeur remplisse les démarches obligatoires : enregistrement du contrat et déclaration sociale nominative (DSN) de l'apprenti.

Formations

de l'École des Métiers
du Gers



Bâtiments travaux publics

Bâtiments

- >> **CAP** Carreleur mosaïste
- >> **CAP** Maçon
- >> **CAP** Plâtrier plaquiste
- >> **CAP** Serrurier métallier
- >> **CAP** Peintre applicateur de revêtements
- >> **CAP** Charpentier bois
- >> **CAP** Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement
- >> **Titre pro** Soudeur
- >> **Titre pro** Plaquiste
- >> **Titre pro** Poseur installateur de menuiseries, de fermetures et d'équipements
- >> **Titre pro** Agent d'entretien du bâtiment

Fluides Énergie Environnements

- >> **CAP** Electricien
- >> **Titre pro** Electricien d'équipement du bâtiment
- >> **CAP** Monteur en installateur sanitaire
- >> **CAP** Monteur en installateur thermique
- >> **Bac Pro** Métiers de l'électricité et des environnements connectés
- >> **Bac Pro** Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques (TISEC)
- >> **Bac Pro** Technicien du froid et du conditionnement d'air (TFCA)
- >> **CAP** Installateur en froid et conditionnement d'air
- >> **BTS** Fluides énergies domotique option A génie climatique et fluïdique
- >> **BTS** Fluides énergies domotique option B froid et conditionnement d'air

Travaux publics et maintenance

- >> **CAP** Conducteurs d'engins : travaux publics et carrières
- >> **CAP** Maintenance des matériels option B matériels de construction et de manutention
- >> **BAC Pro** Maintenance des matériels option B matériels de construction et de manutention
- >> **BTS** Maintenance des matériels de construction et de manutention



Maintenance de matériels

Maintenance automobile

- >> **CAP** Maintenance des véhicules option A voitures particulières
- >> **MC** Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile
- >> **CAP** Réparation des carrosseries
- >> **CAP** Peinture en carrosserie
- >> **Bac Pro** Maintenance des véhicules option A voitures particulières

Maintenance des matériels

- >> **CAP** Maintenance des matériels option A matériels agricoles
- >> **CAP** Maintenance des matériels option C matériels d'espaces verts
- >> **Bac Pro** Maintenance des matériels option A matériels agricoles
- >> **Bac Pro** Maintenance des matériels option C matériels d'espaces verts
- >> **BTS** Techniques et services en matériels agricoles
- >> **CQP** Technicien de maintenance des matériels agricoles



Hôtellerie restauration, alimentation, services

Alimentation

- >> **CAP** Boulanger
- >> **CAP** Pâtissier
- >> **CAP** Boucher
- >> **MC** Pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie spécialisées
- >> **BP** Boulanger

Hôtellerie - Restauration

- >> **CAP** Cuisine
- >> **CAP** Commercialisation et services en HCR
- >> **BP** Arts de la cuisine
- >> **BP** Arts du service et commercialisation en restauration

Coiffure

- >> **CAP** Coiffure
- >> **MC** Coiffure coupe couleur
- >> **BP** Coiffure
- >> **BM** Coiffure

Vente

- >> **CAP** Employé de vente spécialisée option A produits alimentaires
- >> **CAP** Employé de vente spécialisée option B produits d'équipement courant
- >> **Bac Pro** Commerce

Contact



Service apprentissage / CAD

service-apprentissagecad@cma-gers.fr



Orientation

Fabienne MARTINEZ - 05 62 61 22 36



Information / Accompagnement / Conseil / Aides accordées

Métiers de la maintenance de matériels, des fluides
et de l'énergie, des travaux publics

→ Annie LAREE - 05 62 61 22 35

Métiers de l'hôtellerie-restauration, de l'alimentation, des services, du bâtiment

→ Fabienne MARTINEZ - 05 62 61 22 36



Information / Etablissement du contrat d'apprentissage

Mélanie TERRAIL - 05 62 61 22 40



Portail sylae

<https://sylae.asp-public.fr/sylae/>

Site internet à disposition
des employeurs pour toutes
les aides versées par l'ASP



Sur le portail SYLaé,
l'employeur peut se connecter
à son compte pour y consulter
ses avis de paiement, modifier
ses coordonnées bancaires,
etc.



Si vous n'avez pas de compte,
l'ASP vous enverra par voie
postale une plaquette
d'information et vos identifiants
pour vous connecter.



1 avenue de la République - 32550 PAVIE
Tél. 05 62 61 22 30 - Fax 05 62 61 23 15
service-apprentissagecad@cma-gers.fr
www.edm-gers.fr

